

COMITÉ SYNDICAL Séance du 3 février 2025

Délibération n°2025.02.04 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE ET AVEC LES ORGANISMES DE TRANSPORT POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR (PDME)

Date de convocation : 21 janvier 2025

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, pouvoir à Jean-François BERNARD
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, pouvoir à Damien THIÉBAULT
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Cyriaque LETHUILLER
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Damien THIÉBAULT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BREUGNOT

Carte : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	37	0	0	37

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normande

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr



Exposé des motifs

Le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN), a engagé une réflexion sur la mobilité de ses agents dans le cadre de leurs déplacements quotidiens domicile-travail et professionnels afin de répondre aux exigences environnementales, économiques et sociales.

Concernant le volet des déplacements domicile-travail, le Syndicat incite ses agents à emprunter les transports en communs en remboursant 75 % des abonnements.

Afin de développer la politique de mobilité, le Syndicat s'est rapproché de la Métropole afin de mettre en œuvre le Plan de Mobilité Employeur (PDME) ainsi que le forfait de mobilité durable par le biais de la convention proposée.

Le partenariat avec la **Métropole Rouen Normandie** permettra de bénéficier :

- de leur service conseil en mobilité,
- de leur réseau (club PDME),
- de subventions sur les abonnements aux transports en commun (-20%),
- conseils en covoiturage.

Avec la mise en place du **FMD (Forfait Mobilité Durable)**, les actions suivantes en partenariat avec la Métropole afin de développer la pratique du vélo sont mises en œuvre:

- **20% de réduction** sur les locations LOVELO pour les salariés,
- prêt **gratuit** pendant 1 mois d'une flotte de 10 vélos,
- soutien financier à l'entretien d'un vélo et au co-voiturage,
- animation **gratuite** LOVELO sur site,
- formation « Remise en selle » **prise en charge par la Métropole** (8 personnes par an).

Il convient de signaler que les agents mis à disposition du Syndicat par le Département de la Seine-Maritime (7 ETP/20) bénéficient déjà du forfait mobilité durable et du PDME du Département.

Afin de permettre au Syndicat et à l'ensemble de ses agents de bénéficier des différents avantages et accompagnement du PDME, il est proposé la signature d'une convention avec la Métropole et ses organismes de transport.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

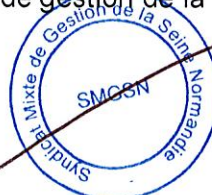
- que le Syndicat a décidé de mettre en place un PDME et un Forfait de Mobilité Durable,
- que le Syndicat a décliné un plan d'actions spécifiques et opérationnelles s'articulant autour des déplacements professionnels, des déplacements domicile-travail et de la communication,
- que des conventions ou actes sont nécessaires avec la Métropole Rouen Normandie, et avec les organismes de transports, afin que les agents du Syndicat puissent obtenir des réductions tarifaires sur leurs abonnements de transports publics et sur leurs locations de vélos.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'approuver la mise en place d'un plan de mobilité employeur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes conventions ou actes nécessaires avec la Métropole Rouen Normandie, et avec les organismes de transports, afin que soient accordées aux agents du Syndicat des réductions sur leurs abonnements de transports publics

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE